

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : ANESKETIN 100 MG/ML SOLUTION INJECTABLE, Solution injectable

Titulaire : EUROVET ANIMAL HEALTH

Composition : Kétamine (sous forme de chlorhydrate) 100 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/9465271 4/2013

Date de décision : 24/04/2017